



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignement secondaire

Question écrite n° 5253

#### Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions d'enseignement de l'EPS et l'avenir de cette discipline dans le cadre de la scolarite obligatoire. La quasi-absence de creations de postes (quatre-vingt a la rentrée 1988) assortie d'un systeme de gestion de la discipline, discriminatoire dans les faits, ont entraine : la suppression de 400 postes dans les colleges ou ils auraient ete tres utiles ; une couverture tres insuffisante de besoins en lycees et LP ; un grave blocage des mutations de personnels. Il prend pour exemple la situation en Indre-et-Loire qui est plus que preoccupante. En effet, les colleges et lycees font face a un deficit horaire tres consequent, allant de huit a vingt heures selon les etablissements. Ces deficits ne sont pas compenses a l'exception de quelques cas ou des demi-postes provisoires ont ete crees. En outre, trois etablissements (Michelet, Pasteur, Balzac) travaillent sur les memes installations sportives. Trois autres (Rabelais, Vinci, Lamartine, a Tours) n'ont pas d'installations sportives a proximite et a disposition. Enfin, tous les etablissements scolaires de Tours n'ont a leur disposition pour travailler que deux piscines. Devant cet etat de fait, le secretariat departemental du syndicat national de l'education physique demande : des creations de postes pour combler les deficits ; des subventions pour permettre aux etablissements n'ayant pas d'installations sportives de se deplacer sur les lieux d'accueil ; un plan de rattrapage pluri-annuel des installations sportives. Il lui demande de lui exposer toutes les mesures qu'il compte prendre pour remedier a cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis l'annee 1986, une procedure nouvelle de repartition des moyens a ete appliquee repondant a la politique d'integration de la discipline dans l'ensemble du systeme educatif. Il n'a pas ete defini au niveau national de contingent special d'emplois d'enseignant d'education physique et sportive, les besoins de cette discipline devant etre consideres de la meme facon que les besoins des autres disciplines. Pour la rentrée de septembre 1988, les postes d'education physique et sportive ont fait partie de l'enveloppe globale des moyens nouveaux qu'il appartient aux recteurs de repartir entre les categories d'etablissements, les propositions de distribution par discipline relevant du conseil d'administration de chacun de ces etablissements sous l'autorite du chef d'etablissement. Les responsables academiques doivent bien entendu veiller a ce que ces propositions ne defavorisent pas une discipline par rapport a une autre et permettent a l'education physique et sportive d'avoir la place qui est la sienne. Compte tenu de ces elements, les services academiques d'Orleans-Tours ont apprecie la situation des lycees et colleges de cette circonscription et en ont tire les consequences lors des operations de preparation de la rentrée 1988. Le ministre de l'education nationale a d'ailleurs rappele aux recteurs, a l'occasion de la reunion de la rentrée, l'importance qu'il attache au respect des horaires reglementaires, notamment dans la discipline education physique et sportive. Enfin, il faut souligner que la mise a disposition des equipements pour l'enseignement de l'education physique et sportive au sein des etablissements du second degre releve desormais de la competence des collectivites territoriales en application de la loi de decentralisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Debre Bernard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5253

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3201